

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*  
Séance du 17 décembre 2015  
\*\*\*\*\*  
N° 2015- 24



<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	16	L'an deux mil quinze, le 17 décembre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental, salle Gascogne, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	09	
<b>Date de la convocation :</b>	07 décembre 2015	

**Présents :** Mmes BAREGES, BOURDONCLE, RIOLS MM., ALBUGUES, BERTELLI, DEPRINCE, HEBRARD, LAMOLINAIRIE, WEILL.

**Absents excusés :** Mme MAGNANI, MM BONSANG, ALAZARD, MOLLE, SAZY, BEQ, BESIERS.

**Assistaient à la séance :** Mmes LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Départemental), MOULIS (Syndicat Départemental) et M. BARON (Syndicat Départemental).

**OBJET : PLATEFORME BOIS-ENERGIE : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR L'EXPLOITATION DU SITE**

\*\*

Le Comité Syndical du Syndicat Départemental s'était prononcé par délibération du 10 juillet 2009 sur le principe global de réalisation, sous maîtrise d'ouvrage syndicale, de plateformes nécessaires à la mise en place et au développement de la filière bois dans le département.

La plateforme Bois Energie est limitrophe au site de Nègrepelisse qui regroupe la déchèterie, le quai de transfert des déchets ménagers et les locaux techniques du service de collecte.

Ce regroupement permet ainsi d'utiliser certains équipements et matériels déjà existants sur le site (chargeur télescopique) et l'optimisation réelle des moyens humains pour le fonctionnement quotidien de la plateforme.

Les agents du service collecte à la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron, initialement agents du Syndicat Départemental, assurent les tâches liées à l'exploitation du site.

En conséquence, pour la continuité du service, il convient de conclure une convention de mise à disposition partielle de service pour assurer :

- Les opérations de contrôle, de réception et de livraisons des produits (plaquettes pour chaufferies, bois palettes, grumes...)
- Le stockage sous abris et le chargement des bennes à l'aide du matériel mis à disposition sur le site
- Les prélèvements nécessaires à la connaissance du taux d'humidité des produits en entrée et sortie
- A la gestion et l'enregistrement des livraisons auprès des collectivités.
- A l'entretien général du site

Les besoins en personnel sont évalués à 300 heures par an. La charge salariale correspond à 5000 euros par an. Le remboursement sera effectué en juillet.

Le projet de convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée d'une année.

\*  
\*\*

Où et exposé le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le principe de cette procédure de mutualisation partielle qui présente un réel intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services,
- arrête les participations financières selon les conditions proposées étant rappelé que celles-ci entrent dans le coût de « PLATEFORME BOIS ENERGIE » répercutés aux collectivités utilisatrices des services
- approuve le projet de convention et de m'autoriser à signer ces documents pour le compte du Syndicat après approbation par les collectivités concernées,
- autorise le Président à entreprendre les diverses démarches nécessaires s'y rapportant.

Fait et délibéré le 17 décembre 2015

Le Président,

Michel WEILL

